

MIGRATION: DONNÉES, NOTIONS DE BASE ET RESSOURCES

Module ER 3518 Problématiques
sociétales

Virginie Stucki
virginie.stucki@hesav.ch

14 septembre 2026



SOMMAIRE

1 Données et notions de base en matière de migration

1.1. Le critère et la notion de la nationalité: étrangers et étrangères

1.2. Le critère et la notion de la mobilité: migration et migrant·e

1.3. Migration : différentes logiques, types et politiques migratoires

2 Prise de position de l'Association mondiale des ergothérapeutes

3 Ressources documentaires thématiques et Quiz

DONNÉES ET NOTIONS DE BASE EN MATIÈRE DE MIGRATION

QUELQUES CHIFFRES EN PRÉAMBULE : POPULATION RÉSIDENTE PERMANENTE EN SUISSE

Population résidente permante en Suisse: 9 154 896 personnes (au 03.09.2026), selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) (2026).

La population a un peu plus que doublé en 90 ans (4,2 millions en 1936).

27,8 % de personnes de nationalité étrangère (2 544 667 de personnes étrangères vivant en Suisse, à la fin du second trimestre 2026, selon l'OFS).

En 2023: l'augmentation de la population résidente en Suisse a été marquée par la prise en compte des Ukrainiens et Ukrainiennes détentrices du statut de protection S, après un an de résidence, dans la population résidante permanente (près de 20% de l'immigration totale), ainsi qu'une forte immigration économique en provenance de l'Union Européenne (UE).

Office fédéral de la statistique (OFS) (2026). *Population résidante permanente et non permanente selon la catégorie de nationalité, le sexe et le canton, à la fin du 2e trimestre 2026.*

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population.gnpsdetail.2026-0154.html>

1.1 LE CRITÈRE ET LA NOTION DE LA NATIONALITÉ: ÉTRANGERS ET ÉTRANGÈRES

ÉTRANGERS ET ÉTRANGÈRES: LE CRITÈRE DE LA NATIONALITÉ



L'ensemble de la planète est aujourd'hui divisé en États.

Chaque État, par la nationalité, définit juridiquement un groupe qui lui appartient et auquel en retour il appartient (Frauenfelder, 2007).

La population étrangère: population résidante dans un pays n'ayant pas la nationalité du pays.

LA NATIONALITÉ



Notion juridique fondée sur le *droit du sol* ou sur le *droit du sang* ou sur une combinaison des deux.

Elle se réfère à la nation, à une identité collective construite sur un projet de société, des valeurs partagées, un peuple, une langue ou une culture. La notion d'appartenance est au cœur de celle-ci.

Ne pas confondre **nationalité** et **citoyenneté**: un national n'est pas forcément un·ex citoyen·nex à part entière (jeunes avant la majorité, personne déchu·es de leurs droits civiques, etc.).

POPULATIONS RÉSIDENTE PERMANENTE ET NON PERMANENTE ÉTRANGÈRES

- La population résidante **permanente étrangère**: constitue la population de référence qui est utilisée dans la **statistique de population**, soit par l'**Office fédéral de la statistique (OFS)**. Elle comprend:

Les «[p]ersonnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement **d'une durée minimale de 12 mois** (...), les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) pour une durée cumulée minimale de 12 mois ainsi que les personnes dans le processus d'asile (livret F, N ou S) totalisant au moins 12 mois de résidence en suisse.» (Je souligne).

Attention: le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) adopte une définition plus restrictive qui n'inclut pas par exemple les personnes dans le processus d'asile

- La population résidante **non permanente étrangère**: réfère aux personnes étrangères qui sont arrivées récemment en Suisse ou qui s'y trouvent pour un court laps de temps.

Office fédéral de la statistique (OFS). (s.d). *Population de nationalité étrangère*.
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html>

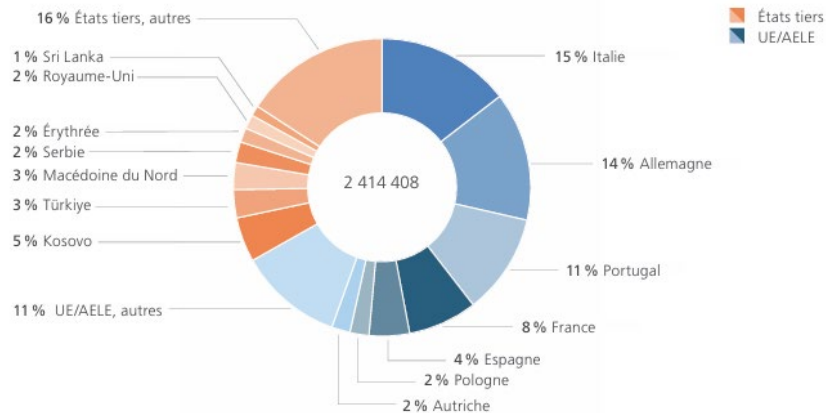
NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES PARMI LA POPULATION RÉSIDANTE PERMANENTE ÉTRANGÈRE

1 Effectif de la population résidante étrangère

1.1. Effectif de la population étrangère résidante permanente par nationalité au 31 décembre 2025

2 414 408

personnes étrangères résidentes permanentes
au 31 décembre 2025



Proportions des Etats de l'UE/AELE et des États tiers

≈ 2/3

sont ressortissantes de l'UE/AELE

Nationalités les plus représentées :

Italie 15 % · Allemagne 14 % · Portugal 11 % ·
France 8 %

Secrétariat d'État aux migrations (SEM). (2026d, février). *Statistiques annuelles sur l'immigration 2025*. (p. 3).

HESAV

Hes·so

NB : La définition de la « population résidante permanente étrangère » du SEM diffère de celle de l'OFS. Contrairement à l'OFS, le SEM n'y inclut notamment pas les personnes relevant du domaine de l'asile (permis N, F et S), y compris lorsqu'elles résident en Suisse depuis ≥ 12 mois.

1.2 LE CRITÈRE ET LA NOTION DE LA MOBILITÉ: MIGRATION ET MIGRANT·E

MIGRATION

UN CRITÈRE DE MOBILITÉ



- **Migration:** « Tout **mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle**, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale». (Je souligne)
- **Migrant·e:** « **Terme générique non défini dans le droit international** qui, **reflétant l'usage commun**, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle **pour s'établir à titre temporaire ou permanent** et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. **Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées**, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux». (Je souligne)

(Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (s.D.). *Termes clés de la migration*.
<https://www.lom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>)

MIGRATION

UN CRITÈRE DE MOBILITÉ



- **Émigration:** « **Du point de vue du pays de départ**, action de quitter le pays de nationalité ou de résidence habituelle pour s'installer dans un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle».
- **Immigration:** « **Du point de vue du pays d'arrivée**, fait de se rendre dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle».

(Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (s.D.). *Termes clés de la migration.*
<https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>)

MIGRATION

UN CRITÈRE DE MOBILITÉ



Peinture: J. Lawrence, 1940-41 *The migrants arrived in great number*

- Au sens de l'ONU, est un « **migrant international** (...) toute personne **qui change de pays de résidence habituelle** » (Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision (1998) (par. 32)). **Sont exclus** de cette définition les déplacements effectués « à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à de la famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinages religieux » (Ibid).»

(Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (s.d.). *Termes clés de la migration*. <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>)

- La personne migrante est « **immigrée** » du pays d'établissement et « **émigrée** » du pays qu'il quitte. La nationalité n'est pas un critère incluant ou excluant.

SOLDE MIGRATOIRE EN SUISSE

En 2025, 204'261 personnes ont **immigré** en Suisse et 133'829 ont **émigré** de Suisse.

On constate un **solde migratoire positif** de **70'432 personnes** : le nombre d'immigrations est donc supérieur au nombre d'émigrations..

L'existence d'un **solde migratoire positif** n'est pas spécifique à la période post-pandémie **COVID-19** (solde migratoire positif 2020: +53'800; 2019 : +43'400 ; 2018: +39'900 personnes).

Le solde migratoire a fortement augmenté en 2023 (+139'118), puis diminué en 2024 (+82'792) et en 2025 (+70'432). Le niveau particulièrement élevé de 2023 doit donc être contextualisé et mis en perspective avec les années précédentes et suivantes.

1. L'**immigration** découle d'une migration de l'étranger vers la Suisse.
2. L'**émigration** découle d'une migration de la Suisse vers l'étranger.
3. Le **solde migratoire** résulte de la différence entre immigrations et émigrations.

Migrations internationales de la population résidente permanente selon la nationalité

Migration internationale	2023	2024	2025
Immigration	263 081	212 578	204 261
Suisses	22 041	22 535	22 982
Etrangers	241 040	190 043	181 279
Emigration	124 963	129 786	133 829
Suisses	30 674	30 106	29 406
Etrangers	93 289	99 680	104 423
Solde migratoire	139 118	82 792	70 432
Suisses	-8 633	-7 571	-6424
Etrangers	147 751	90 363	78 856
Pour 1000 habitants	15.7	9.2	...
Migrations internes			
Total des arrivées et départs	518 256	517 809	511 201

...» Ces données ne sont pas encore disponibles

Source: OFS – STATPOP



HESAV

Hes·so

Office Fédéral de la Statistique (OFS) (s.d). *Migration internationale.*
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/migration-internationale.html>

DEMOGRAPHIE

Quels phénomènes influencent la croissance
d'une population ?

Immigration et émigration, en 2025

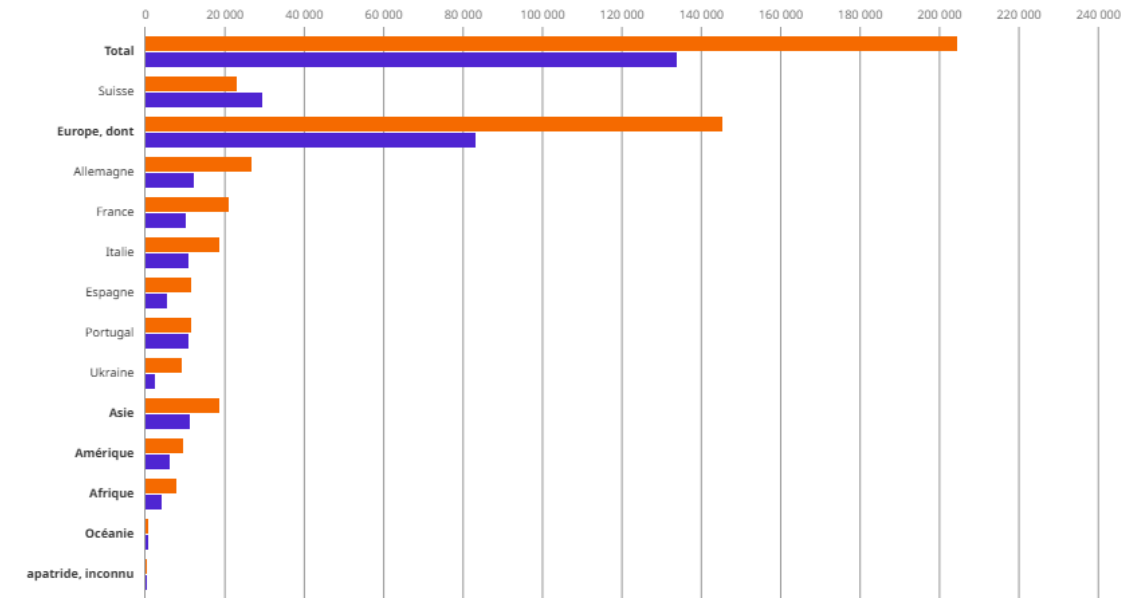
Selon la nationalité

Immigration et émigration, en 2025

Selon la nationalité



■ Immigration ■ Émigration



Office Fédéral de la
Statistique (OFS) (s.d).
Migration internationale.
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistique/s/population/migration-integration/migration-internationale.html>

État des données: 03.06.2026
Source: OFS - STATPOP

gr-f-01.05.04.01.03-bis
© OFS 2026

HESAV

Hes·so

National Center of Competence in Research – The Migration-Mobility Nexus. (s. d.). *Videos and podcasts*.

<https://nccr-onthemove.ch/videos-and-podcasts/>

Idée préconçue #3

**“Avec autant d’arrivées,
il y aura bientôt plus de migrants
que de Suisses.”**

1.3 MIGRATION : DIFFÉRENTES LOGIQUES, TYPES ET POLITIQUES MIGRATOIRES

MIGRATION

DIFFÉRENTS TYPES ET DIFFÉRENTES LOGIQUES



Migration de travail

«**Travailleur migrant** : Personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante.

Source : Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (adoptée le 18 décembre 1990, entrée en vigueur le 1er juillet 2003), (Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2220, p. 3, art. 2 1).»

Asile (migration forcée)

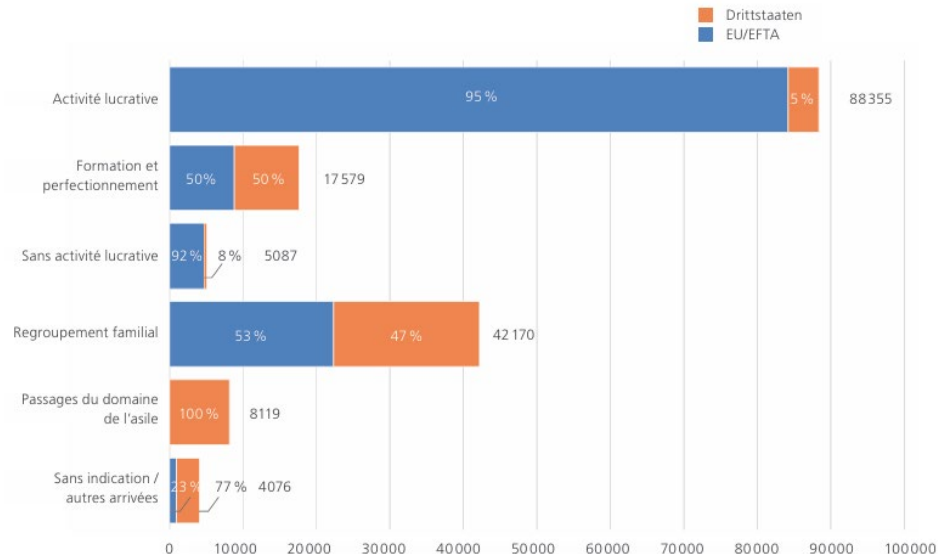
«**Demandeur d'asile** : Personne sollicitant la protection internationale. Dans les pays appliquant des procédures d'examen individualisées, le demandeur d'asile est une personne dont la demande d'asile n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays d'accueil potentiel. Tout demandeur d'asile n'est pas nécessairement reconnu comme réfugié à l'issue du processus, mais tout réfugié a, dans un premier temps, été demandeur d'asile.

Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Rapport global 2008.»

(Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (s.D.). *Termes clés de la migration*.
<https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>)

MOTIFS D'IMMIGRATION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE RÉSIDANTE PERMANENTE EN SUISSE

3.1. Immigration dans la population étrangère résidente permanente par motif



Secrétariat d'État au migration (SEM) (2026, février). *Statistiques annuelles sur l'immigration 2025*. Confédération Suisse, Département Fédéral de Justice et Police (DFJP), p. 11.

<https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/monitor/2025/statistik-zuwanderung-2025-jahr.pdf.download.pdf/statistik-zuwanderung-2025-jahr-f.pdf>

nccr – on the move (2025). Au-delà des idées préconçues.
Migration-Mobility Indicators.

<https://nccr-onthemove.ch/indicators/au-dela-des-idees-preconcues/?lang=fr>

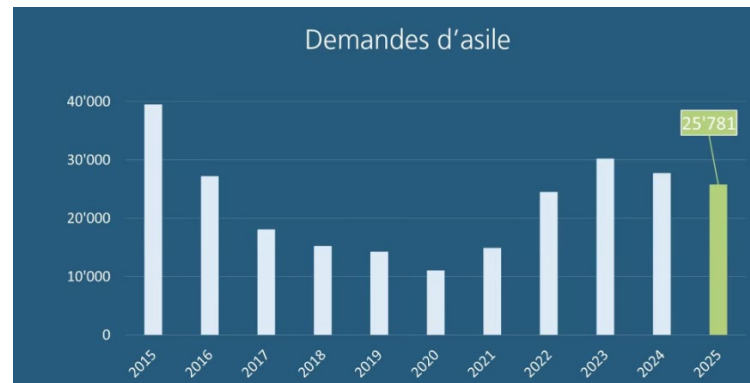
Idee préconçue #1

**“Les migrants, ils viennent
pour profiter de la Suisse.”**

QUELQUES CHIFFRES EN PRÉAMBULE : L'ASILE EN SUISSE

En 2025, comme l'année précédente, le nombre des **nouvelles demandes d'asile** déposées en Suisse a reculé.

En 2025, **25 781 demandes d'asile** ont été déposées en Suisse, soit **7,1 % de moins qu'en 2024**.

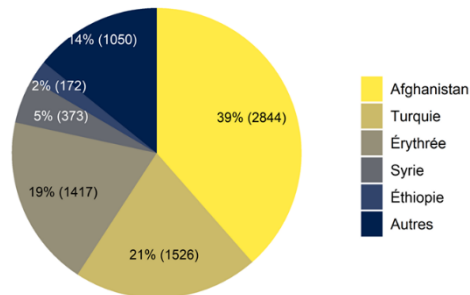


Graphique 2 : décisions d'asile positives 2025

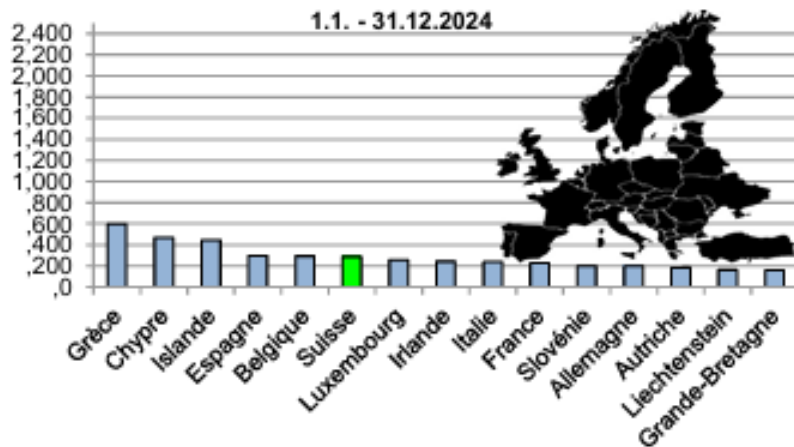
7'382 personnes ont obtenu l'asile en 2025.

Secrétariat d'État aux migrations (SEM). (2026a, 19 février). *Asile : statistiques de 2025*.

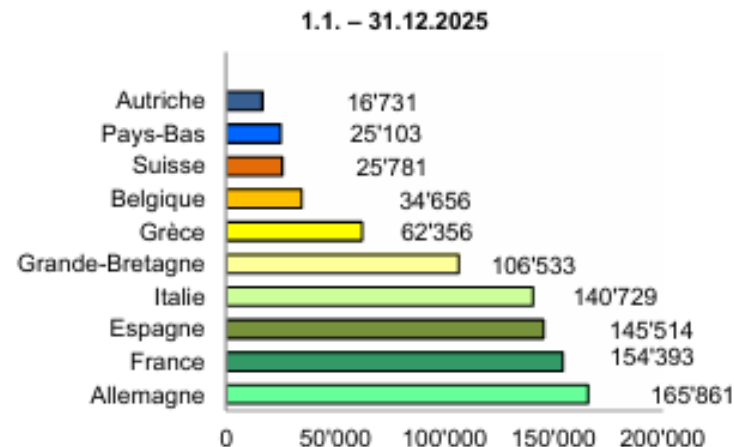
<https://www.admin.ch/fr/newsb/iiAHV0k5TFjK>



DEMANDES D'ASILE EN SUISSE EN COMPARAISON INTERNATIONALE



Graphique 22 : Nombre de demandes d'asile pour 100 000 habitants



Graphique 23 : Demandes d'asile dans des États européens

Secrétariat d'État aux migrations (SEM). (2026b, 9 février). *Statistique en matière d'asile 2025*. p. 19
<https://www.admin.ch/fr/newsb/iiAHV0k5TFjK>

MIGRATION FORCÉE EN SUISSE: L'UKRAINE ET LE STATUT DE PROTECTION S

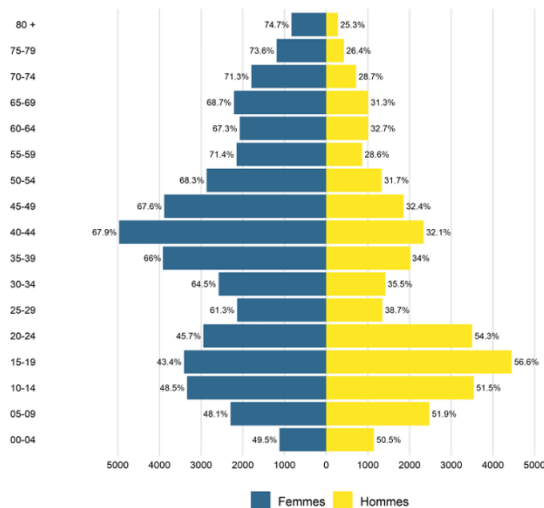
- **Activé pour la première fois le 12 mars 2022** à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, le statut S permet d'accorder rapidement une **protection collective provisoire sans passer par une procédure d'asile ordinaire**.
- **En 2025 :**
 - 12'897 demandes** de statut S
 - 8'331 octrois** du statut S
 - 71'762 bénéficiaires du statut S** en Suisse à la fin de l'année.

Sources : SEM (2026b) février, *Statistique en matière d'asile 2025* ;
<https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/statistik/asylstatistik/2025/stat-jahr-2025-kommentar.pdf.download.pdf/stat-jahr-2025-kommentar-f.pdf>
SEM (2026c, 19 août), *Statistique en matière d'asile, juillet 2026*.
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2026/07.html>

Conseil fédéral (2026, 19 août), *Maintien du statut de protection S, mais renforcement des restrictions*.

https://www.bk.admin.ch/fr/newnsb/hFEfxUQEMQFg?utm_source=chatgpt.com

Graphique 3 : Statuts de protection S délivrés par âge et par sexe à la fin juillet 2026



→ Les demandes de statut S ne sont pas comptabilisées comme des demandes d'asile.

2. PRISES DE POSITION DE L'ASSOCIATION MONDIALE DES ERGOTHÉRAPEUTES

EXERCICE

Télécharger la prise de position (en version originale ou traduite) sur moodle.

World Federation of Occupational Therapists (WFOT) (2014). *Position Statement. Human displacement (revised)*.

Traduction française (de Chabot, E. & Mailly, S., sous la supervision de C. Engel, 2021):

World Federation of Occupational Therapists (WFOT) (2014). *Déclaration de position. Migrations humaines (révisé)*.

Lire le document, puis répondre individuellement aux questions suivantes:

1. Comment est-ce que la WFOT définit et délimite la notion de « Human Displacement » (traduite par « Migrations humaines ») dans cette prise de position ?
2. En quoi cette définition diffère-t-elle des définitions des termes de « migration », « migrant·e » ou de « migrant international » proposées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ?

Echanger à 2-3 pour comparer vos réponses et en discuter.

LA WFOT: UNE CONCEPTION DE LA MIGRATION FOCALISÉE SUR LA MIGRATION FORCÉE (RENOYANT AU DOMAINE DE L'ASILE)



POSITION STATEMENT

Human Displacement (revised)

Introduction

Human displacement is the enforced departure of people from their homes due to situations such as war, persecution, and disaster.

At any time, in any country, people from any position within society can be displaced. Displacement may cause temporary occupational disruption, or cascade into prolonged exile from occupational performance and participation that is necessary to meet human needs, experience human rights, and maintain health.

People engage in vigorous occupational adaptation to survive, and strive for a future beyond displacement. Yet displacement is prolonged by socially and politically constructed barriers to full and fair occupational participation. This effectively disables otherwise healthy people and undermines community cohesion.

This paper clarifies to the public, the profession, and our partners the mandate for the occupational therapy profession to respond to human displacement.

The WFOT acknowledges that:

HESAV

Hes·so



DECLARATION DE POSITION

Migrations humaines (révisé)

Introduction

La migration humaine est définie comme le déplacement forcé du lieu de vie d'individus, lié à des situations telles que des guerres, des persécutions et des catastrophes.

De tout temps, dans tous les pays, les personnes, quel que soit leur rang dans la société, peuvent être amenées à migrer. Ces migrations peuvent provoquer temporairement une rupture occupationnelle ou bien évoluer vers un exil prolongé avec une diminution de la participation et de la performance occupationnelles nécessaires pour répondre aux besoins humains, expérimenter les droits humains et maintenir l'état de santé

Les personnes engagent une vigoureuse adaptation occupationnelle pour survivre, et luttent pour un avenir au-delà de la migration. Cependant l'exil est prolongé par des obstacles politiques et sociaux empêchant une participation pleine et juste. Cela handicape effectivement des personnes autrement en bonne santé et nuit à la cohésion de la société

Ce texte clarifie auprès du public, de la profession et de nos partenaires le mandat de la profession d'ergothérapeute pour répondre à la migration humaine.

La WFOT reconnaît que:

La migration des populations a des conséquences directes et indirectes sur les opportunités occupationnelles pour répondre aux besoins humains, accéder aux droits de l'homme et créer et maintenir l'état de santé.



POSITION STATEMENT

Occupational Therapy and Human Rights

Statement of the position being taken

Occupational therapists are concerned with human rights in pursuing occupational justice for all. Occupational justice requires universal rights to occupation, broadly defined and recognising differences related to the cultural, social, political (current and historic) and geographical context. Occupational justice is the fulfilment of the right for all people to engage in the occupations they need to survive, define as meaningful, and that contribute positively to their own well-being and the well-being of their communities.

Occupational justice requires occupational rights for all to:

- **Participate in a range of occupations** that support survival, health and well-being so that populations, communities, families and individuals can flourish and realise their potential, consistent with the Ottawa Charter¹
- **Choose occupations** without pressure, force, coercion, or threats but with acknowledgement that with choice comes responsibility for other people, lifeforms and the planet
- **Freely engage in necessary and chosen occupations** without risk to safety, human dignity or equity.

Statement of significance of position to occupational therapy

Occupational injustice is an abuse of occupational and human rights, as defined in the United Nations Universal Declaration of Human Rights (1948)² and protected by the United Nations' International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (1966)³ and International Covenant on Civil and Political Rights (1966)⁴.

Occupational therapists around the world are obligated to promote occupational rights as the actualisation of human rights. This obligation encompasses addressing occupational injustices, initially named in 2000 as occupational deprivation, occupational imbalance, occupational marginalisation, and occupational alienation. An early addition was occupational apartheid.



DECLARATION DE POSITION

Ergothérapie et Droits de l'Homme

Déclaration sur la prise de position énoncée

Les ergothérapeutes se préoccupent des droits de l'Homme dans le cadre de la justice occupationnelle pour tous. La justice occupationnelle requiert des droits universels à l'occupation, définis de manière générale, et reconnaissant les différences de contextes culturels, sociaux, politiques (actuels et historiques) et géographiques. La justice occupationnelle illustre l'accomplissement du droit de toute personne à s'engager dans des occupations qui permettent sa survie, ayant du sens, et qui contribuent de façon positive à son propre bien-être et au bien-être de sa communauté.

La justice occupationnelle nécessite des droits occupationnels pour tous afin de:

- **Participer à des occupations diverses** qui soutiennent la survie, la santé, le bien-être pour que les populations, les communautés, les familles et les individus puissent s'épanouir et développer leurs potentiels, conformément à la chartre d'Ottawa¹.
- **Choisir ses occupations** sans subir de pression, de menaces ou de contraintes mais avec la connaissance que chaque choix entraîne des responsabilités pour autrui, pour les diverses formes de vie et la planète.
- **S'engager librement dans des occupations nécessaires et choisies** sans risque pour la sécurité, la dignité humaine ou l'équité.

Déclaration sur l'importance que revêt l'ergothérapie

L'injustice occupationnelle est le fait de maltraiter les droits occupationnels et de l'Homme, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)² et protégés par le Pacte International des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)³ et par le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1966)⁴.

Les ergothérapeutes du monde entier sont tenus de promouvoir les droits occupationnels comme étant l'actualisation des droits de l'Homme. Cette obligation comporte de combattre l'injustice occupationnelle, initialement nommée déprivation occupationnelle en 2000, le déséquilibre, l'exclusion occupationnelle et l'aliénation des occupations. Dans le passé s'ajoutait à cela l'apartheid occupationnel.

3. RESSOURCES DOCUMENTAIRES THÉMATIQUES ET QUIZ

Source	Type de données/ informations	Site Internet
Migration (et santé)		
International Organization for Migration (IOM-OIM)	Actualité, données statistiques, définitions, analyses, rapports et études	www.iom.int
Administration fédérale (Thème Migration et intégration)	Actualité, données statistiques, analyses, rapports et études	https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration.html
Secrétariat d'Etat aux migrations, SEM	Présentation, actualité, données statistiques, définitions	https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html
Forum suisse pour l'étude des migrations et des populations (SFM)	Recherche, enseignement, publications	https://www.unine.ch/sfm/sfm
Et SwissMig: Monitoring on Migration and Switzerland	Veille scientifique et publications sur les migrations en Suisse ; rubrique spécifique « Health »	https://swissmig.unine.ch/archives/category/health
Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)	Chiffres sur l'asile et procédure d'asile	www.evam.ch
Office fédéral de la santé publique (OFSP) – Équité en santé	Recherches, données et indicateurs sur les inégalités et l'équité en santé, notamment en lien avec la migration	https://www.bag.admin.ch/fr/equite-en-sante
Croix-Rouge (mandat OFSP): plateforme d'information	Développement, production et diffusion de matériel d'information adapté à la population migrante Voir notamment les thèmes santé spécifiques (par ex. promotion santé, santé psychique, etc.)	https://www.migesplus.ch/fr

RESSOURCES

Observatoire romand du droit d'asile: <https://odae-romand.ch/>

Plateforme Asile : <https://asile.ch/association/>

À noter que d'autres ressources vous seront également proposées lors des autres cours du module.

QUIZ SUR L'ASILE – ASSOCIATION « ASILE.CH » (ANCIENNEMENT « VIVRE ENSEMBLE »)

[Quiz "Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité »](#)

Disponible ici:

<https://asile.ch/2015/11/24/quiz-sur-lasile-testez-vos-connaissances-devenez-incollable/>

BIBLIOGRAPHIE

Conseil fédéral. (2026, 19 août), *Maintien du statut de protection S, mais renforcement des restrictions*.

<https://www.bk.admin.ch/fr/newsb/hFEfxUQEMQFg>

Frauenfelder, A. (2007). *Les paradoxes de la naturalisation. Enquête auprès des jeunes issus de l'immigration*. L'Harmattan.

National Center of Competence in Research – The Migration-Mobility Nexus. (s. d.). *Videos and podcasts*.

<https://nccr-onthemove.ch/videos-and-podcasts/>

nccr – on the move. (2025). *Au-delà des idées préconçues. Migration-Mobility Indicators*.

<https://nccr-onthemove.ch/indicators/au-dela-des-idees-preconcues/?lang=fr>

Office Fédéral de la Statistique (s.d.). *Migration internationale*.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/migration-internationale.html>

Office fédéral de la statistique. (s.d.). *Population de nationalité étrangère*.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html>

Office fédéral de la statistique. (2026). *Population résidente permanente et non permanente selon la catégorie de nationalité, le sexe et le canton, à la fin du 2e trimestre 2026*.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population.gnpdetail.2026-0154.html>

BIBLIOGRAPHIE

Organisation internationale pour les migrations. (s. d.). *Termes clés de la migration*.

<https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

Programme des Nations Unies pour le développement. (2009). *Rapport mondial sur le développement humain 2009 : Lever les barrières : Mobilité et développement humains*.

Secrétariat d'État aux migrations. (2026a, 19 février). *Asile : statistiques de 2025*. <https://www.admin.ch/fr/newnsb/iiAHV0k5TFjK>

Secrétariat d'État aux migrations. (2026b, 19 février). *Statistique en matière d'asile 2025*.

<https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/statistik/asylstatistik/2025/stat-jahr-2025-kommentar.pdf.download.pdf/stat-jahr-2025-kommentar-f.pdf>

Secrétariat d'État aux migrations. (2026c, 18 août). *Statistique en matière d'asile, juillet 2026*.

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2026/07.html?>

Secrétariat d'État aux migrations. (2026d, 20 février). *Statistiques annuelles sur l'immigration 2025*.

<https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/monitor/2025/statistik-zuwanderung-2025-jahr.pdf.download.pdf/statistik-zuwanderung-2025-jahr-f.pdf>

World Federation of Occupational Therapists. (2014). *Human displacement* [Position statement].

<https://wfot.org/resources/human-displacement>

World Federation of Occupational Therapists. (2019). *Occupational therapy and human rights* [Position statement].

<https://wfot.org/resources/occupational-therapy-and-human-rights>

MERCI DE VOTRE
ATTENTION!